

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2021 à 18H30 SALLE DU FOYER

Présidence : Marie MARTINEZ, maire

Étaient présents à la réunion : Pierre ARIS, Sandrine BERDAGUÉ, Éric CHIMENTO, Stéphan COUPET, Olivier GRIEU, Renaud SALA, Alex SIRE, Maxime SIRE et Sébastien VAN LANCKER.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Compte rendu des décisions prises depuis le dernier conseil municipal
- 1. Approbation du PV de la réunion du 4 octobre 2021
- 2. Délibération sur la durée du temps de travail (1607 heures)
- 3. Délibérations sur le RIFSEEP
- 4. Délibération CET (compte épargne temps) pour les employés
- 5. Délibération modificative – Budget principal – SIVOM Latour et Honoraires
- 6. Délibération engagement 1/4 des dépenses d'investissement – Budget principal
- 7. Délibération engagement 1/4 des dépenses d'investissement – Budget Eau et Assainissement
- 8. Délibération servitude de passage DFCI 187 (Bélesta)
- 9. Délibération adoption Motion ONF (communes forestières)
- 10. Questions diverses

Les conditions de quorum étant réunies, Mme le Maire ouvre la séance.

M. Pierre ARIS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- Délibération 2021/37 : Dotation aux amortissements – service eau et assainissement
- Délibération 2021/38 : Dotation aux amortissements – commune
- Délibération 2021/39 : Dotation aux amortissements – commune – SIVM Latour et honoraires
- Délibération 2021/40 : Dotation aux amortissements – commune – SYDEEL
- Délibération 2021/41 : Modifications budgétaires – Budget eau et assainissement
- Délibération 2021/42 : Modifications budgétaires – Budget principal
- Délibération 2021/43 : Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un contrat aidé
- **DIA** du 12 octobre 2021 : parcelle B 1504 Mr GRIEU Olivier à Mr et Mme Menno Jan BOUMA
- **DIA** du 22 octobre 2021 : parcelle B 1598 Mme Andrée MOLINA à Mr Thomas PLOCHER
- **DIA** du 5 novembre 2021 : parcelle B 1763 Mme Aimée TUBAU à Mr et Mme Pascal COUPET
- **DIA** du 3 décembre 2021 : parcelle B 1744 Mr CLASSON Patrick et Mme THIBAUT Brigitte à Mr Nicolas MARKMANN
- **Arrêté n°20** : Permission de voirie réalisation de conduite multiple lieu-dit Les Abeuradous.
- **Arrêté n°21** : Autorisation d'occupation d'une portion du domaine public emplacement commerce ambulancier (Mr Aubert Anthony)
- **Arrêté n°22** : Permis de stationnement pose échafaudage 2 rue du Presbytère.
- **Arrêté n°23** : Réglementation de la circulation Lieu-dit Les Abeuradous pour création 1mL sous chaussée pour pose conduite télécom PVC Ø45

1. Le PV de la réunion du conseil municipal du 4 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 - Délibération sur la durée du temps de travail (1607 heures) des employés communaux :

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures. Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents.

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil Municipal après en avoir **APPROUVE** à l'unanimité la **durée du temps de travail à 1 607 H pour les employés communaux.**

3 - Délibérations sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :

Le RIFSEEP est instauré obligatoirement en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune. Par délibération du 16 mars 2017, le conseil municipal avait mis en place une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour les employés communaux. Mme le Maire propose donc de délibérer sur la mise en place du RIFSEEP en lieu et place de l'IAT existante.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité **l'instauration du RIFSEEP pour les agents de la commune.**

4- Délibération CET (compte épargne temps) pour les employés :

Le compte épargne temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET. L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'Autorité Territoriale. La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales.

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité la mise en place d'un CET.

5- Délibération modificative – Budget principal – SIVOM Latour et Honoraires :

Le conseil municipal doit se prononcer sur les virements du budget principal section investissement et section fonctionnement ci-après correspondant à 56,28 € (amortissement sur un an SIVOM Latour) et 1 050 € pour les honoraires de réaménagement de la mairie non suivis de travaux (amortissement de 4 200 € sur quatre ans) :

Compte	Section Investissement	
	Dépenses	Recettes
Chapitre 021		- 1 106,28 €
Chapitre 040 c/2803		1 106,28 €

Compte	Section Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Chapitre 023	- 1 106,28 €	
Chapitre 042 c/681	1 106,28 €	

Le conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité les modifications budgétaires proposées.

6 - Délibération engagement 1/4 des dépenses d'investissement – Budget principal :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** à l'unanimité l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement ci-dessous dans l'attente du vote du budget 2022 :

Chapitre	Crédits votés au BP 2021	RAR	Délibérations modificatives	Montant total	1/4 crédits votés par l'assemblée délibérante
20 - Immobilisations	18 475,51 €			18 475,51 €	4 618,88 €
21 - Immobilisations corporelles	106 332,65 €	16 659,80 €		122 992,45 €	30 748,11 €
23 - Immobilisations corporelles en cours		34 261,80 €		34 261,80 €	8 565,45 €
Total	124 808,16 €	50 521,60 €		175 729,76 €	43 932,44 €

7 - Délibération engagement 1/4 des dépenses d'investissement – Budget Eau et Assainissement :

Mme le Maire explique qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur ce point puisqu'aucun crédit d'investissement n'a été voté en 2021 pour le budget Eau et Assainissement.

8 - Délibération servitude de passage DFCI 187 :

Il convient de régulariser la situation foncière du tronçon de piste de la piste DFCI 187 lieu-dit « Le Roc Naut » et de la citerne n°133 sur le territoire de la commune de Montalba-le-Château. Il s'agit d'obtenir du Préfet, au profit de la commune, une servitude de passage prévue par le Code Forestier dans ses articles L134-2, L134-3, R134-2 et R134-3 pour assurer la continuité des voies de défense des forêts contre l'incendie.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité de se prononcer sur la saisine du Préfet pour solliciter une servitude de passage au profit de la commune.

9 - Délibération adoption Motion ONF (communes forestières) :

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'adopter la motion du 28 juin 2021 des collectivités forestières des P.O. visant principalement à s'opposer à l'augmentation de la contribution versée à l'ONF chaque année (2€/ha) et à la réduction des effectifs.

7. Questions diverses :

- STEP plantation de roseaux
- Colis seniors
- CRTE Roussillon Conflent
- Défibrillateur salle des fêtes
- Bons cadeau employés
- Course Lézards d'Eus
- travaux ENEDIS Aire de loisirs
- Parcelles bien vacants et sans maître : Aberadous
- Centre de vaccination rappel COVID à Ille-sur-Têt
- Gazette de décembre.

En l'absence d'autres questions, Mme le Maire lève la séance à 20H10.

Fait à Montalba-le-Château, le 13 décembre 2021

Le Maire



Marie MARTINEZ

